



Blutspendedienst SRK
Service de transfusion sanguine CRS
Servizio trasfusione di sangue CRS

Communiqué de presse commun du 20 mai 2010 du **Service de transfusion sanguine CRS** et du **Service régional de transfusion sanguine Zurich**

Accord entre le Service de transfusion sanguine CRS et le Service de transfusion sanguine de Zurich

Le conflit apparu au sein du Service de transfusion sanguine CRS est résolu : le Service régional de transfusion sanguine de Zurich ayant versé ses cotisations impayées à l'organisation faîtière, la question du rattachement des régions va être réglée dans le cadre d'une médiation.

En décembre dernier, le Service de transfusion sanguine CRS avait résilié pour fin 2010 le contrat qui le liait au Service de transfusion sanguine de Zurich. Entre autres, cette décision faisait suite au fait que le Service de transfusion sanguine de Zurich ne s'acquittait plus auprès de l'organisation faîtière des cotisations litigieuses, mais les virait sur un compte bloqué. Par ailleurs, il réclamait une extension de sa zone d'activité.

Aboutissement des négociations

Au cours des semaines passées, des entretiens directs et indirects entre les parties ont conduit à une détente de la situation. Par conséquent, le Service de transfusion sanguine de Zurich a récemment versé la totalité de la somme due qui se trouvait sur le compte bloqué à l'organisation faîtière. Dans un futur proche, la question concernant la zone d'activité sera clarifiée dans le cadre d'une médiation, dont les modalités ont été fixées conjointement par les deux parties dans une convention.

Suite à ces événements, le Conseil d'administration du Service de transfusion CRS a retiré la résiliation du contrat de coopération prononcée le 2 décembre 2009.

La SA Service de transfusion sanguine CRS est une institution autonome de la Croix-Rouge suisse. Sur mandat de la Confédération, elle assure l'approvisionnement des hôpitaux suisses en produits sanguins. Cette institution qui est également organisation faîtière regroupe 13 Services régionaux de transfusion sanguine, qui sont eux-mêmes des institutions autonomes, pour la plupart des fondations. Les droits et les devoirs des parties sont déterminés par des contrats de coopération.

Note à l'intention des rédactions : pour tous renseignements complémentaires nous restons volontiers à votre disposition :

- Ø D^r Rudolf Schwabe, directeur de la SA Service de transfusion sanguine CRS, téléphone 031 380 81 81
- Ø Blutspende Zürich: H. Hofacker, président, tél. 044 821 06 86, B. Frey, directeur, tél. 058 272 52 52